Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 7 (1949)

Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Grundlehren der Nationalökonomie[1]

Au lendemain d'une guerre mondiale effroyable par ses destructions incalculables, chacun aspire à davantage de sécurité. La paix ne pourra cependant être construite sur des fondements solides sans une orientation objective du public sur les problèmes qui se posent à notre humanité.

Qu'on le veuille ou non, la vie professionnelle et matérielle des humains du XXe siècle et partant leur vie familiale et sociale est conditionnée par les questions économiques. La grande majorité des lois actuelles sont de nature économique et, en réalité, presque toute la vie politique repose sur l'économique, dont on ne saurait de nos jours, contester le primat.

« Dans la démocratie, le peuple souverain se gouverne lui-même » dit-on souvent. Mais, avant que d'agir, il faut comprendre : seule une opinion éclairée économiquement peut amener une bonne politique !

Les écrits économiques ne manquent pas ces dernières années ; malheureusement, ils s'adressent en règle générale à un petit cercle de spécialistes et par ce fait même n'atteignent pas le grand public.

Le précis d'économie politique du professeur Böhler cherche à combler cette lacune. L'auteur se propose d'initier le lecteur à l'étude objective de la complexité économique. L'homme doit pouvoir décider en connaissance de cause, d'où une partie importante réservée à l'explication de l'économie. Toutefois, la théorie n'a de valeur qu'en servant à l'action ; sans approfondir l'étude de la politique économique, l'auteur présente une appréciation des éléments dégagés par l'explication et des lois qui en découlent.

Pour ne pas rebuter le lecteur, le professeur Böhler procède par approximations successives, allant du simple au composé. La première partie de cette initiation est réservée à une brève introduction à l'étude de l'économie politique ; l'organisation de l'économie (description et explication statique) fait l'objet de la seconde partie ; enfin, l'auteur aborde, dans une troisième partie, l'explication dynamique de l'économie dans le cadre de l'offre et de la demande. La compréhension de la réalité complexe est facilitée grandement par une présentation schématique du circuit économique.

---

[1] Eugen Böhler : *Grundlehren der Nationalökonomie. Eine Einführung in die Wirtschaftsbetrachtung.* Zweite, verbesserte und erweiterte Auflage. Verlag A. Francke, Berne. 1948. 288 pages.

La formation des prix est traitée d'une manière approfondie ; avec concision et clarté, l'auteur analyse le mécanisme de la formation des prix en régime de concurrence parfaite et de monopole unilatéral ; des diagrammes étayent cet exposé lumineux.

La théorie au sens laudatif du terme doit aider à comprendre la réalité et permettre d'agir en connaissance de cause. Telle qu'elle nous est présentée, la théorie des prix remplit pleinement ces conditions. En première approximation, nous trouvons une étude de la courbe de la demande quant à son élasticité et à ses variations en fonction de la hausse ou de la baisse des prix.

En seconde approximation, le professeur Böhler aborde l'étude de l'offre dans un chapitre intitulé : l'attitude des entrepreneurs. Le fabricant cherche, par définition, à réaliser le profit le plus grand possible ; à cette fin, il calcule exactement ses prix de revient ; et, selon que le coût est croissant ou décroissant en regard d'une demande élastique ou non, il fera varier la courbe de l'offre. Enfin, en dernière approximation, les deux éléments dégagés et étudiés dans l'analyse sont réunis en une synthèse inductive ; l'auteur cherche à dégager les liaisons et les interdépendances qui influent sur la formation des prix. Voilà pour un régime de concurrence parfaite ; voici pour un régime de concurrence imparfaite. Se fondant sur l'examen ci-dessus, le professeur Böhler explique l'évolution de la formation des prix et analyse les changements intervenus.

Dans un appendice à cette deuxième édition, les conditions d'équilibre en régime de concurrence parfaite sont présentées sous une forme mathématique ; bien que les formules algébriques aident souvent à comprendre la réalité, cet appendice ne sera pas d'un grand secours en l'occurrence.

Par souci d'objectivité, le professeur Böhler limite par trop ses appréciations et nous aurions aimé apprendre comment il envisage la transformation de l'économie actuelle qu'il ne fait qu'effleurer.

Dans le chapitre consacré à la formation des prix, l'auteur aurait pu nous dire comment, à son sens, il serait possible de remédier à la carence du système actuel ; comment pallier les défauts du monopole : nationalisation ou contrôle des prix ? Des indications sur ce problème auraient été intéressantes à plus d'un égard. D'autre part, nous demandons au professeur Böhler pourquoi il n'a pas réuni, dans un chapitre spécial, les fragments épars sur l'interdépendance dont il parle souvent ; nous croyons, en effet, qu'il est impossible de comprendre la complexité des phénomènes économiques sans connaître ce mécanisme de l'interdépendance, c'est-à-dire sans en avoir une vue d'ensemble.

A.-F. ZÜRCHER.

Au Service des Nationalisations: l'Entreprise privée [1]

S'il est un projet entre tous qui passionne aujourd'hui l'opinion publique européenne, c'est bien celui des nationalisations d'entreprises. Les récentes séances de la Chambre des communes discutant la transformation de structure

[1] Raymond RACINE : « Au service des nationalisations : l'Entreprise privée. » Editions La Baconnière. Neuchâtel 1948. 350 pages.

de toute l'industrie sidérurgique anglaise l'ont prouvé. L'exploitation des charbonnages britanniques, largement déficitaire selon de récents articles de presse, et les expériences, le plus souvent malheureuses, de la France, ont laissé partisans et adversaires sur leurs positions.

Le titre de l'ouvrage de M. Racine peut surprendre : comment l'entreprise privée peut-elle être au service des nationalisations ? et quelles sont les expériences suisses en la matière ? Il faudrait qu'il existât dans notre pays un domaine nationalisé, ce terme étant pris dans son sens habituel, c'est-à-dire de nationalisation industrialisée pour reprendre la terminologie française. Il appert que M. Racine entend tout autre chose par « nationalisation » : en effet, toute immixtion de l'Etat, tout contrôle du domaine privé en constitue déjà une. Aussi l'actionnariat mixte représente-t-il pour la Suisse le domaine nationalisé, alors que, à l'étranger, on considère comme le propre de toute nationalisation la suppression de l'ancien actionnariat et son remplacement — c'est le cas en France — par une gestion tripartite groupant les délégués de l'Etat, des ouvriers et des consommateurs. On peut regretter que l'auteur emploie le terme « nationalisation » dans un sens trop large.

Cette réserve formulée, il faut reconnaître les qualités d'un ouvrage qui recherche un équilibre entre les excès de l'étatisme et le coupable « laisser faire » des classiques. Dans sa préface, M. Racine définit le but de son ouvrage : « Offrir au lecteur un tableau, pour ainsi dire complet, de l'actionnariat des corporations publiques en Suisse. » Selon ses propres termes, il ne prétend pas faire œuvre normative, mais spéculative.

La grande réussite de l'auteur est d'avoir apporté de la clarté dans un domaine parfois obscur et démêlé l'enchevêtrement des participations de l'Etat aux entreprises vitales ; qui font de lui une espèce de holding le plus souvent désintéressé, ce qui est rare ; les holdings privés ne participent qu'à des entreprises rentables, qui leur permettent d'augmenter leurs bénéfices, tandis que l'Etat se laisse guider par des motifs de justice sociale ou simplement d'intérêt général.

L'ouvrage de M. Racine est divisé en trois parties ; dans la première, l'auteur esquisse le problème, recherchant une solution intermédiaire entre la concession, première mainmise de l'Etat sur l'exploitation privée, et la « régie autonome », qui tempère l'arbitraire de l'Etat exploitant. Le système de l'actionnariat mixte, beaucoup plus souple que la régie, présente d'incontestables avantages, harmonisant l'esprit d'initiative privé et l'intérêt de la collectivité défendu par l'Etat ; on soustrait ainsi le domaine économique aux influences pernicieuses de la politique. L'intérêt général est cependant sauvegardé, car rares seront les actionnaires qui prendront délibérément position contre l'avis judicieux d'un délégué des pouvoirs publics. Autre avantage de l'actionnariat mixte : la corporation de droit public peut proportionner le montant de sa participation à l'intérêt qu'elle porte à l'industrie, « la notion d'actionnariat sous-entendant une volonté délibérée des pouvoirs publics de collaborer, d'aider, de sauvegarder et non pas seulement de gagner ». Mais la formule de l'actionnariat mixte peut présenter un inconvénient lorsque l'Etat confie le rôle de délégué à un fonctionnaire qui manquera peut-être de souplesse dans ses décisions. Si, au contraire, l'Etat fait appel, pour le représenter, à

une personnalité compétente et indépendante, les déterminations de celui-ci seront peut-être parfois contraires aux intérêts du mandant.

Ces sociétés mixtes posent d'importantes questions d'ordre juridique relatives aux statuts — seront-ils les mêmes que pour une S. A. ordinaire ou tolérera-t-on des exceptions ? au fisc — une S. A. formée exclusivement par des corporations de droit public sera-t-elle soumise à certains impôts comme une S. A. ordinaire, ou s'y soustraira-t-elle en vertu du droit administratif ? — Autant de problèmes, autant de solutions qu'expose M. Racine. Celui-ci énumère avec beaucoup de détails les participations de la Confédération, des cantons et des communes et en donne une excellente idée de la complexité :

«...Une enquête ouverte auprès des corporations de droit public (Confédération, cantons, communes) dévoila l'existence d'un fouillis inextricable de participations financières publiques qu'il fut ardu mais passionnant de démêler.» (Préface, p. XXX.)

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Racine examine minutieusement quelques cas, parmi les plus intéressants, de sociétés mixtes, classées par genres d'activité. Grâce à des chiffres heureusement choisis et cités, le lecteur prend conscience de l'étendue de l'intervention de l'Etat dans les domaines les plus divers : bancaire (B. N. S., banques cantonales, caisses hypothécaires, etc.), des transports (compagnies de chemins de fer privés), de l'industrie (l'horlogerie et l'industrie cotonnière), du commerce (Foire de Bâle, Comptoir suisse, etc.), de l'exploitation des matières premières avec, en tout premier rang, l'électricité pour laquelle le secteur privé est quasi inexistant. Il est juste de relever que cette intervention est souvent la conséquence de circonstances indépendantes des pouvoirs publics qui y ont été amenés de force.

Cette partie analytique clarifie de nombreuses notions peu connues des non spécialistes. Certains partisans à outrance des nationalisations feraient bien de méditer un peu ces lignes et ils verraient que la collectivité contrôle plus de branches de l'activité économique de notre pays qu'on veut bien le penser ou le reconnaître.

La troisième partie est un essai de synthèse des éléments analytiques que l'auteur groupe pour les confronter avec la réalité économique. Il oppose cette réalité qu'est l'actionnariat mixte aux solutions spontanéistes — faussement libérales — et aux expériences dirigistes, auxquelles cette solution apparaît comme bâtarde. Mais la vie économique ne sait que faire de doctrines trop absolues, puisque : « Certains services publics sont exploités en régie par des communes conservatrices libérales, alors que les mêmes services sont exploités en sociétés d'économie mixte ou même privée en territoires communaux socialistes » (p. 277).

L'auteur dresse un parallèle intéressant entre les sociétés de collectivités publiques et les régies coopératives qui, quoique offrant une similitude frappante, divergent sur certains points par suite du caractère de leurs membres. La société d'économie mixte n'entend pas se dresser contre les lois économiques, mais se propose d'en tempérer les effets par une gestion prudente et compétente. Elle se borne à améliorer le rouage défectueux du mécanisme complexe avec le souci constant de ne pas le détraquer complètement.

Le chapitre consacré à la délimitation du secteur réservé à l'actionnariat public est fondamental. L'auteur reconnaît qu'il ne saurait être question d'appliquer ce système mixte indistinctement à toutes les entreprises : il en est où l'Etat n'a rien à voir — celles qui ne sont pas d'intérêt général de par leur production et de par le nombre d'ouvriers qu'elles occupent — d'autres qui sont d'une telle importance collective qu'elles ne sauraient rester propriété — c'est le cas pour l'eau, l'électricité (distribution), le gaz ; elles seront exploitées en régies directes ou autonomes, exceptionnellement en sociétés mixtes, tant il est vrai que ces sociétés devront être exploitées même à pertes.

Pour déterminer le « degré d'attirance de l'Etat », M. Racine a recours à un double tableau, l'un consacré aux différents produits selon l'urgence des besoins qu'ils satisfont, l'autre aux différents genres d'entreprises et à leur rôle social. Par une méthode personnelle et originale, il attribue à chaque subdivision des nombres arbitraires qui, combinés, donnent une grille assez complexe mais d'un emploi simple, livrant des résultats, pour les vérifications faites, qui semblent assez bien correspondre à la réalité. On obtient ainsi trois groupes principaux :

Un domaine strictement privé dont l'attirance par l'Etat est nulle.
Un domaine strictement public dont l'attirance par l'Etat est très forte.
Un domaine mixte entouré de deux zones fluctuantes, l'une où un simple contrôle est suffisant, l'autre déjà orientée vers une politique de domination de l'Etat qui tend à évincer les autres co-gérants.

L'étude de M. Racine, adaptée à une économie complexe et dynamique est fort instructive. Elle mérite une lecture attentive puisqu'elle aborde le problème essentiel et structurel du passage de l'entreprise du domaine privé au secteur public : chaque jour, des entreprises se développent et telle petite usine qui n'avait hier que peu ou pas d'importance pour la collectivité peut aujourd'hui revêtir un intérêt indiscutable par le risque politique et social que son développement entraîne.

Clairement conçu, agréablement écrit, l'ouvrage de M. Racine sera lu avec profit par tous ceux qui s'intéressent au problème des « nationalisations » ; ils trouveront des solutions intermédiaires répondant bien à nos besoins et à notre mentalité.

A.-F. GOLAY.

La Conquête portugaise, Découvreurs et Économistes[1]

Par son nouvel ouvrage M. René Gonnard, professeur honoraire de la Faculté de droit de Lyon et correspondant de l'Institut, fait preuve une fois de plus de pénétration et de clarté, ainsi que d'une puissance de travail que les années n'ont pas réussi à entamer. Son œuvre, contribution importante à l'histoire des doctrines et des faits économiques, suscite un intérêt toujours

[1] R. GONNARD : *La Conquête portugaise, Découvreurs et Economistes*. Librairie de Médicis. Paris 1947. 162 pages.

grandissant chez ceux que passionnent l'étude des problèmes du passé et la solution de ceux qui se posent actuellement.

La conquête portugaise se confond avec l'histoire de la plupart des grandes découvertes géographiques dont les répercussions économiques et sociales se sont manifestées dans toute l'Europe. Cet élan vers les horizons nouveaux est ce que l'auteur appelle la vocation portugaise ; la première partie de l'ouvrage lui est consacrée.

Il s'agit véritablement d'une vocation ; le Portugal, prototype des nations colonisatrices, a ouvert, grâce à ses navigateurs à la fois héroïques et persévérants, les portes du monde aux regards éblouis de nos ancêtres. Cette primauté du Portugal dans l'histoire de la découverte du globe, loin d'être uniquement chronologique, cette place immense tenue par un petit pays dans la fresque glorieuse et émouvante que sculptent les hommes, tiennent à des faits géographiques, historiques et psychologiques dont l'influence conjuguée a permis la grandeur d'une nation.

Parmi les faits géographiques les plus importants, la situation du pays au bord de l'océan, la possession de ports magnifiques à l'embouchure de quelques fleuves ont joué un grand rôle. Mais le fait déterminant de l'expansion portugaise a sans doute été la difficulté pour ce pays d'entretenir des relations commerciales suivies avec le royaume voisin de Castille.

Le principal fait historique, point de départ de la conquête du monde, est la lutte contre les Musulmans dont l'élan entraîne les Portugais jusqu'au rivage africain.

Les faits psychologiques sont très importants eux aussi ; la guerre musulmane introduit le goût du risque et de l'aventure, développe la hardiesse et la ténacité.

Si l'on ajoute encore la volonté d'acquérir des richesses par les armes, l'esprit de croisade et le sentiment religieux qui confèrent aux expéditions de découverte un caractère d'apostolat, ainsi que l'attrait de l'inconnu, on a fait le tour des raisons qui ont poussé les Portugais à s'élancer à la conquête des mers et à la découverte du monde.

Touchés par cette vocation qui se manifeste dès la fondation du royaume, Henri le Navigateur, Barthélémy Diaz, Vasco de Gama et Cabral partent à la découverte et dotent rapidement leur pays de possessions coloniales démesurées. Mais, dès la fin du XVe siècle déjà, l'empire portugais ne peut plus se maintenir, et sa décadence s'accentue au fur et à mesure que s'accroît la puissance des Anglais et des Hollandais. Il n'en reste pas moins que le Portugal, s'il n'a pu conserver tous les territoires qui lui appartenaient, a vécu une épopée que peu de pays ont connue, et possède aujourd'hui encore un empire colonial important.

Bien que de nombreuses chroniques aient relaté les événements glorieux de la conquête portugaise au moment même où ils se déroulaient, ce n'est que plus tard qu'apparurent des économistes dont les œuvres méritent de retenir l'attention. Ce n'est en effet que lorsque l'édifice portugais laisse entrevoir ses premières fissures que des auteurs, dignes d'être mentionnés, sentent le besoin d'une révision des valeurs, critiquent les méthodes suivies et suggèrent des modifications. Comme chez tous les mercantilistes, la politique économique qu'ils préconisent ne vise qu'à l'enrichissement de la nation et de l'Etat.

M. R. Gonnard analyse successivement les œuvres de quatre auteurs qui, tous, ont écrit dans le courant du XVIIe siècle ; imbus des principes, des croyances et des préjugés de la doctrine mercantiliste, ils en envisagent l'application au Portugal en présence des mêmes événements. L'un d'eux, Luis Mendes de Vasconcelos, s'exprime avec angoisse au sujet des dommages causés en divers points du monde par la conquête coloniale, et avec défiance sur les conséquences, néfastes selon lui, de l'afflux de métaux précieux. Duartes Gomez Solis et Severim de Faria s'alarment de la conduite de leurs compatriotes aux Indes ; Faria, plus particulièrement, insiste sur le grave problème de l'insuffisance démographique du Portugal dont les fils quittent en trop grand nombre le pays. Le quatrième, Duarte Ribeiro de Macedo, signale l'état défectueux de la balance du commerce. Tous quatre prévoient la décadence de l'empire, mais évoquent en même temps la possibilité d'une grandeur nouvelle.

L'ouvrage de M. R. Gonnard, bien que peu volumieux, est important par la contribution qu'il apporte à l'étude de l'histoire des doctrines économiques. Car, si les faits relatifs à la conquête portugaise sont souvent assez bien connus, il n'en est pas de même des motifs et des mobiles qui l'ont déclenchée et des théories économiques élaborées par ceux qui en furent presque les contemporains.

D. BARRILLIER.

L'Économie de la Sarre [1]

Depuis la parution de l'ouvrage de M. Capot-Rey, professeur à l'Université d'Alger, *La Région industrielle de la Sarre*, aucune publication marquante, en langue française, n'avait été consacrée à l'évolution économique de cette région, importante par la contribution qu'elle est susceptible d'apporter au redressement de l'Europe. La monographie que vient de publier sur ce sujet la direction de la conjoncture de l'Institut national de la statistique, à Paris, fournit des renseignements de valeur sur la situation économique de cette contrée, particulièrement depuis la seconde guerre mondiale. Elle réunit une documentation très complète sur l'activité du territoire sarrois, activité qui reste relativement peu importante par rapport à celle des autres grandes régions industrielles de l'Allemagne nationale-socialiste, telles que la Ruhr et la Saxe. Il n'en reste pas moins qu'une telle étude présente un intérêt certain à un moment où le rattachement économique de la Sarre à la France est à l'ordre du jour.

Une brève esquisse historique montre que le sort de la région sarroise fut souvent lié à celui de la France. Ce territoire, sans unité géographique, n'a trouvé son unité administrative qu'au lendemain du traité de Versailles ; après l'avoir occupé en 1945, les Français l'ont doté en 1947 d'un gouvernement militaire qui l'administre.

[1] *L'Economie de la Sarre*, Ministère de l'économie nationale. Presses Universitaires de France. Paris 1947.

Au point de vue démographique, les statistiques les plus récentes montrent une forte densité de la population bien que, par suite de la guerre, le nombre des habitants soit moindre qu'en 1939. On trouve confirmation de ce fait dans le programme de production du gouvernement qui estime les besoins de main-d'œuvre supplémentaire à 20.000 personnes environ. De plus, par suite des dommages de guerre, les conditions d'activité ne sont pas excellentes actuellement dans cette contrée, car la proportion des immeubles détruits est en moyenne de 18 à 20 % ; le 60 % des installations de l'industrie lourde et de l'industrie moyenne ont été mises hors de service. Les dépenses de reconstruction sont énormes, bien qu'on ignore encore les modalités de leur financement.

Les chapitres les plus développés de l'étude de l'Institut national de la statistique sont consacrés naturellement à la production houillère et métallurgique qui est la plus importante de la Sarre, et dont l'apport à l'économie française ne manquerait pas d'entraîner des répercussions multiples et nécessiterait la solution de certains problèmes de production et de débouchés.

Les conditions d'extraction du charbon en Sarre sont assez médiocres car, entre autres défauts, les gisements sont grisouteux et le charbon est très inflammable, ce qui nuit à l'exploitation ; comme les filons sont peu homogènes, la houille extraite est sale. Par conséquent, le lavage et le triage indispensables en augmentent notablement le prix de revient. Les réserves connues sont grandes, suffisantes en tout cas pour permettre une extraction annuelle de 15 millions de tonnes pendant deux siècles encore.

Le volume de charbon sorti des mines a toujours constitué un baromètre précis de l'activité économique sarroise ; très élevé en 1938, ce volume a diminué pendant la « drôle de guerre », pour augmenter à nouveau en 1943 et s'effondrer en 1944/45. Bien qu'en constante hausse depuis la fin de la guerre, l'extraction n'atteignait pas en 1947 la moyenne journalière de 1938 (48.000 t.).

Le statut juridique des mines de la Sarre, le même depuis l'annexion prussienne de 1815, est celui des mines domaniales ; une seule entreprise privée subsiste, mais la quantité de charbon qu'elle extrait est faible. En janvier 1946, les mines ont été mises sous séquestre et sont exploitées sous la direction d'ingénieurs français.

Dans la mesure où il n'est pas exporté, le charbon de la Sarre est affecté à la production d'électricité, et surtout de coke et de gaz pour la distribution duquel un vaste réseau de canalisations a été établi à travers le Palatinat.

L'industrie sidérurgique sur le charbon s'est fortement développée avant 1939 ; le minerai est fourni essentiellement par la Lorraine et le Luxembourg. De nombreux hauts fourneaux sont en activité. Cependant, la production de fonte et d'acier a subi le même effondrement que celle du charbon à la fin des hostilités, et les difficultés de transport, ajoutées au problème de la reconstruction des usines, n'ont pas permis une reprise rapide ; ces difficultés se sont répercutées sur les industries de transformation et les ateliers de constructions mécaniques qui souffrent du manque de matières premières.

Un examen de la situation agricole et des besoins du ravitaillement prouve que la Sarre ne peut se suffire à elle-même pour son alimentation. Le problème de l'importation des biens de première nécessité, conjugué avec celui de

l'exportation du charbon, montre l'importance du rôle des voies de communications dans cette région, et particulièrement celle des chemins de fer ; le commerce extérieur est pour la Sarre une nécessité vitale.

La conclusion qui se dégage de cette étude est que l'avenir économique de la région sarroise dépend des débouchés qui lui seront réservés par la politique alliée relative au potentiel de production allemand ; il est lié en particulier à une participation éventuelle au rééquipement industriel de la France.

D. BARRILLIER.

La Thésaurisation [1]

La littérature économique ne fait qu'effleurer le plus souvent le problème de la thésaurisation et, lorsque tel est le cas, les contradictions abondent. Cette carence a incité M. Maurice Erard, docteur ès sciences commerciales et économiques, à élaborer une théorie qui, bien que personnelle, n'en a pas moins de nombreuses affinités avec celles des économistes les plus marquants.

Le plan de l'ouvrage qu'il nous propose est simple et comprend deux parties. Dans la première, intitulée le problème en économie politique, l'auteur analyse les formes, les causes et les effets de la thésaurisation. La seconde partie étudie le problème sous l'angle de la politique économique, dont l'élaboration est la justification essentielle de l'étude de l'économie politique ; M. Erard tente d'estimer l'importance de la thésaurisation en Suisse et envisage les mesures susceptibles de la résorber et, le cas échéant, de l'étendre.

Le problème en économie politique

Dès la naissance de l'économie politique, des auteurs, de plus en plus nombreux, se sont penchés sur le problème de la circulation et de l'accumulation de la monnaie. Il ressort de leurs études que le mot thésaurisation a conservé longtemps l'acception d'épargne au sens large du terme ; des opinions très diverses ont été exprimées à son sujet et on l'a définie de multiples manières. L'auteur ne se rallie à aucune des définitions proposées ; pour lui la thésaurisation est « une épargne monétaire improductive, parce que tenue à l'écart du processus économique ». Cette définition a le mérite de distinguer nettement la thésaurisation de l'épargne au sens large du terme. Cette thésaurisation peut se faire sous la forme de métaux précieux en lingots, de monnaies métalliques, ou enfin de billets.

Les causes de ce phénomène peuvent être classées en deux catégories. Les unes, les causes économico-techniques, tiennent à l'imperfection de l'organisation du crédit, à l'étroitesse du marché et à une législation insuffisante en matière d'exécution forcée. Les autres sont d'ordre politico-psychologique et trouvent leur origine dans l'incertitude de la politique fiscale, dans la crainte de la levée du secret des banques, dans la perspective d'une dépréciation monétaire qui incite à acheter de l'or ou des monnaies étrangères ; le décret

[1] Maurice ERARD : *La Thésaurisation*. Librairie de l'Université. Lausanne 1947.

de sursis bancaires, la faillite de certaines banques entraînent aussi une vague de thésaurisation par retrait de l'épargne et des dépôts à vue. Les crises économiques et les guerres conjuguent un grand nombre de causes de thésaurisation qui paraissent propres à parer aux risques que réserve l'avenir.

Il faut signaler que les effets de la thésaurisation sur le plan national et international n'intéressent l'économiste que sous l'aspect collectif du phénomène, particulièrement sous l'angle de son influence sur le secteur bancaire et boursier, sans s'attarder sur son aspect individuel.

Le problème en politique économique

Avant d'envisager à l'égard de la thésaurisation une politique quelle qu'elle soit, il faut d'abord en mesurer le volume. Il est très difficile de déterminer l'importance des capitaux thésaurisés en or ou en billets. En Suisse, la thésaurisation des billets a fait l'objet d'estimations officielles qui reposent sur des bases qu'on peut qualifier de fragiles. M. Erard tente d'en apprécier l'ampleur réelle de différentes manières et, confrontant les résultats de la méthode analytique, qu'il développe longuement, avec les chiffres officiels, il pense approcher de la réalité.

Une fois connue l'importance approximative de la thésaurisation, il faut envisager les moyens de lutter contre elle lorsqu'elle s'avère nuisible à l'économie, ou lorsqu'elle n'est pas susceptible de se résorber d'elle-même. Cette lutte ne s'inspire pas des mêmes principes dans le cas d'une thésaurisation d'or que dans celui d'une thésaurisation de billets. C'est naturellement aux origines du phénomène qu'il faut s'attaquer tout d'abord, et ce n'est qu'en désespoir de cause qu'on s'en prendra à la thésaurisation proprement dite.

Pour s'opposer à la thésaurisation de l'or, l'Etat peut en restreindre la vente pour les besoins internes, réquisitionner le métal détenu par les nationaux pour reconstituer l'encaisse de la banque d'émission ou pour procurer au Trésor les moyens de régler les dettes extérieures. Le contrôle des transactions et la fixation d'un prix maximum permettent de freiner une éventuelle fuite devant la monnaie dont la dépréciation est ainsi rendue moins sensible ; cependant, si la confiance en cette monnaie est déjà très ébranlée, l'effet obtenu risque d'être psychologiquement mauvais et d'entraîner une demande accrue du métal jaune dont le prix haussera.

La lutte contre la thésaurisation des billets n'est pas toujours opportune. Si la cause du phénomène est purement économique, si elle provient d'une insuffisance du rendement des capitaux par exemple, elle constitue en fait une offre de second degré, une offre potentielle qui se concrétisera lors d'une hausse du taux du loyer de l'argent. En revanche, lorsque les causes de la thésaurisation des billets sont d'ordre politico-psychologique, il est pratiquement impossible de les éliminer, tant il est difficile de prévoir et de commander les réactions humaines. On peut tenter de combattre, non la thésaurisation, mais les variations que la masse thésaurisée subit dans le temps, qui sont nuisibles pour l'équilibre économique général. A cet effet, on procède souvent à la mise hors cours des anciens billets, action que l'on combine souvent avec le blocage d'une partie des nouveaux fonds, avec la remise obligatoire de déclarations

fiscales ; parfois même, on a recours à l'emprunt forcé et à l'annulation d'une partie des billets. Ces mesures risquent cependant de créer un climat défavorable à la formation de l'épargne, car elles sont la négation du droit de l'épargnant de choisir la forme et la destination des fonds qu'il détient.

Il semble qu'on pourrait, dans une certaine mesure, agir sur les causes mêmes de la thésaurisation, en augmentant la sécurité des placements, en mettant les créanciers à l'abri d'une éventuelle insolvabilité des débiteurs. Le développement du système bancaire réduirait la disparité entre l'offre et la demande de capitaux. Une information claire et précise permettrait au public de connaître mieux, sinon parfaitement, les possibilités de placement qui lui sont offertes.

M. Erard, dans son ouvrage, donne de la thésaurisation un aperçu général, étoffé par de nombreuses références à la réalité complexe. Il s'efforce de lui assigner la place qui lui revient dans la science économique en faisant d'elle un phénomène nettement caractérisé qui se présente sous des aspects nombreux et variables dans ses formes et ses effets ; ils n'en était que plus difficile, et par suite plus méritoire, de tenter de la délimiter et d'en préciser la nature.

D. Barrilier.

Industries textiles. Problèmes de l'emploi. Relations industrielles[1]

La première session de la Commission des industries textiles s'est tenue à Bruxelles en 1946, selon la décision prise par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à sa 98me session à Montréal, la même année. Afin d'examiner à fond certains problèmes de l'industrie textile, des sous-commissions furent chargées d'étudier les questions se rapportant à la production et à la sécurité sociale. Elles présentèrent un certain nombre de résolutions portant, en ce qui concerne la production, sur les enquêtes à effectuer par le B.I.T., sur le plein-emploi, l'accroissement de la production, la réduction de la durée du travail, la garantie d'un salaire minimum suffisant, son relèvement et l'application du principe « salaire égal pour un travail de valeur égale », le recrutement et la formation professionnelle de la main-d'œuvre ; les résolutions relatives à la sécurité sociale et au bien-être portent sur l'amélioration des conditions de travail et des services sociaux, la création de commissions paritaires de la santé et de la prévention des accidents, la sécurité sociale et les congés payés. De plus, la Commission a adopté une résolution concernant le relèvement des industries textiles en Allemagne et au Japon.

La commission mit à l'ordre du jour de la deuxième session l'exposé des travaux entrepris par le B.I.T., suivant les résolutions prises lors de la première session de Bruxelles, soit :

[1] Organisation internationale du Travail, Commission des industries textiles, deuxième session : Rapport I : *Rapport général.* Rapport II : *Problèmes de l'emploi; recrutement et formation professionnelle.* Rapport III : *Relations industrielles.* 3 brochures. B. I. T., Genève 1948.

1. Rapport général (Rapport I) ;
2. Les problèmes de l'emploi, du recrutement et de la formation professionnelle (Rapport II) ;
3. Les relations industrielles (Rapport III).

Ces rapports ont été établis sur la base de réponses émanant des pays suivants : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Egypte, Etats-Unis, France, Inde, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Après l'exposé des mesures prises par les gouvernements dans le cadre des résolutions, le *Rapport général* présente les résultats de l'enquête effectuée par le Bureau international du Travail. Comme les conditions dans lesquelles s'effectue le travail textile exercent une forte influence sur le rendement et la productivité, il convenait d'étudier d'abord le moyen d'apporter de nouvelles améliorations aux conditions de travail et aux services sociaux. Une étude comparée des mesures adoptées dans les différents pays en ce qui concerne l'installation de cantines, de crèches, de garderies d'enfants, l'organisation de transports, de moyens de repos, de loisirs, démontre que les mesures à prendre varient selon le climat, l'emplacement géographique des entreprises, l'âge ou le sexe des travailleurs. Dans l'ensemble les lois nationales sur le travail dans les fabriques, les conventions et les contrats collectifs ont prévu la plupart de ces services sociaux. Cependant, c'est l'initiative privée qui a créé la plupart des installations, dont la réalisation a malheureusement été contrecarrée fortement dans plusieurs pays à cause du manque de matériaux et de travailleurs spécialisés. La pénurie des travailleurs de la branche textile étant due pour une bonne part aux conditions de travail moins satisfaisantes qu'ailleurs, la création et l'amélioration des services sociaux contribuera à attirer des travailleurs supplémentaires dans ce secteur de l'économie.

La sécurité et la santé du travailleur font l'objet d'une étude approfondie portant sur l'équipement des machines avec des moteurs individuels supprimant ainsi les courroies de transmission, le maintien de passages de sécurité suffisants autour des machines, la réduction du bruit par dispositifs d'insonorisation et appareils acoustiques, le conditionnement d'air, les maladies professionnelles et les moyens pour les combattre ainsi que les facteurs influant sur la santé du travailleur tels que la durée du travail et le travail en équipe de nuit.

L'étude des tendances de la production et l'examen des principales transformations qui se sont manifestées pendant et après la dernière guerre en ce qui concerne l'emploi, le commerce, la variation de la répartition des industries textiles dans le monde constitue la partie principale du Rapport général. Après la guerre la production a repris à une cadence accélérée afin de répondre à la forte demande, de sorte que malgré les destructions et la pénurie de main-d'œuvre, elle n'est inférieure que de 17 % à la production d'avant-guerre. La production de la soie a baissé fortement du fait que le Japon, qui fournissait les trois quarts de la production mondiale, ne livre plus que le dixième de sa production d'avant-guerre. Les principales difficultés résident, à côté de la pénurie de main-d'œuvre, dans le rééquipement et le remplacement des machines utilisées à plein rendement pendant une longue période. Pour

pouvoir satisfaire la très forte demande de machines, il conviendrait de procéder à une normalisation de l'équipement textile par l'adoption d'un modèle standard de métier à tisser. Ceci permettrait d'augmenter le rendement de l'outillage et de réduire le coût du nouveau matériel. Pour favoriser ce rééquipement certains gouvernements ont assuré jusqu'à 25 % des frais à condition que le rééquipement soit terminé au bout de cinq ans et que le travail soit rationalisé par l'emploi de deux équipes au moins. Mais seule une réglementation stricte permettra au système par équipes d'assurer les avantages maxima à l'industrie et le minimum d'inconvénients pour le travailleur. La Commission de Bombay en a déjà fixé les principes généraux.

En ce qui concerne les salaires, la tendance est de supprimer leur disparité, qui existe suivant les régions ou les pays et d'aboutir à une standardisation des salaires, fondée sur une échelle de paiement uniforme pour des types de travaux identiques. Ce système est déjà en vigueur aux Indes, alors qu'on essaie de s'en rapprocher aux U. S. A. en supprimant les différences de salaire entre le Sud et le Nord pour le même travail.

L'organisation a suivi également une évolution : des modifications d'ordre interne ont porté sur les unités de production, tandis que des modifications d'ordre externe portaient sur les contrôles exercés par l'Etat, comme l'établissement d'un office du coton ou la nationalisation des industries textiles de Pologne et de Tchécoslovaquie.

Quelles ont été enfin les répercussions du dernier conflit sur la répartition des industries textiles dans le monde ? D'une part, dans les pays victimes de la guerre, il y eut un ralentissement dû à la perte d'équipement ensuite des destructions, à la transformation des usines textiles en usines d'armements ou à la diminution de la main-d'œuvre ensuite de son affectation à l'industrie d'armements et au service armé. D'autre part, les pays restés en dehors du conflit, tels ceux de l'Amérique latine, du Moyen et Proche-Orient, ou les pays situés loin des théâtres d'opérations comme les Etats-Unis, le Canada, les Indes, ont développé fortement leurs industries textiles pour faire face à la demande. Si les anciens pays producteurs touchés par la guerre réussissent à reprendre leur intensité de production d'avant-guerre, le problème d'une crise à échéance plus ou moins longue pourrait se poser. Mais actuellement l'existence de goulots d'étranglement, tels que manque de combustible, difficultés de transports, manque de machines et surtout de devises permettant l'achat de matières premières, constitue un obstacle sérieux. Les conventions financières et l'aide apportée par l'U. N. R. R. A. ou le Plan Marshall permettront à certains pays de surmonter ces difficultés.

Enfin, sur le plan économique, on constate que deux facteurs vont influer sur la répartition du commerce mondial des textiles : l'un est la tendance des pays à monnaie faible à exporter vers les pays à monnaie forte, ce qui détournera les approvisionnements de textiles des régions où il y a pénurie ; l'autre facteur consiste à négocier sur la base de commission en nature, ce qui permet d'importer des fibres brutes, ou de procéder à une sorte d'échange par l'importation de fibres brutes avec obligation de réexporter des produits manufacturés, en conservant une partie de la matière première à titre de paiement. C'est ce système que pratique actuellement l'U. R. S. S.

Un aperçu de la politique d'industrialisation des pays économiquement peu développés termine le Rapport général. Vingt-cinq tableaux statistiques, illustrant la plupart des questions traitées, accompagnent le texte ainsi que de nombreuses références à des enquêtes se rapportant à ce sujet.

Les problèmes de l'emploi, le recrutement et la formation professionnelle revêtent à l'heure actuelle un caractère important dans l'industrie textile. Il convenait de les étudier à fond afin de prendre des mesures propres à ramener vers l'industrie textile les travailleurs dont elle a besoin. Ce rapport comprend quatre chapitres et trois annexes.

Quelle est la situation de la main-d'œuvre textile et quels sont les traits caractéristiques de son évolution survenue depuis les années de guerre ? En 1937, on évaluait le nombre des travailleurs du textile à 14 millions environ. Il est impossible aujourd'hui de faire une statistique exacte, cependant il est peu probable que ce chiffre ait beaucoup varié. Il y a cependant eu une évolution dont les causes les plus apparentes sont les conséquences de la guerre et l'industrialisation des pays neufs. La rationalisation de l'industrie textile est en mesure de jouer un rôle non négligeable à l'avenir. L'introduction d'un outillage moderne et des méthodes scientifiques de travail peut aussi modifier profondément la situation de la main-d'œuvre en limitant le nombre de travailleurs dans les pays où il y a beaucoup de main-d'œuvre à disposition. La forte proportion de femmes et de jeunes gens reste une des caractéristiques essentielles de l'industrie textile. La possibilité de leur recrutement dépend pour une grande partie de l'amélioration des conditions de travail. On constate d'autre part un faible pourcentage de main-d'œuvre qualifiée ou de manœuvres et un nombre élevé d'ouvriers semi-qualifiés ayant reçu une formation rapide, mais qui ne leur permettait pas de dépasser le stade de la spécialisation.

Le recrutement de la main-d'œuvre pour l'industrie textile est considéré comme l'un des problèmes les plus urgents à résoudre pour un certain nombre de pays. Il convient d'adopter une politique de recrutement, qui pourrait être fondée sur les principes suivants : satisfaire aux besoins de l'industrie textile, tout en prenant en considération les intérêts légitimes des travailleurs et les intérêts généraux de l'économie nationale. Les principales étapes de tout programme de recrutement seront la revalorisation de l'industrie textile, l'amélioration des conditions de travail par l'élimination des causes d'insalubrité ou d'insécurité et l'aménagement rationnel des ateliers, le développement des services sociaux, la mise en valeur des ressources disponibles en main-d'œuvre nationale ou étrangère et l'amélioration des méthodes utilisées pour embaucher les travailleurs.

Il est nécessaire de développer la formation professionnelle, car l'industrie textile manque actuellement de techniciens et de main-d'œuvre qualifiée. Le manque de cadres pourrait être un obstacle sérieux à l'extension de cette industrie. On constate un peu partout la création d'écoles techniques, destinées à la formation du personnel de contrôle, de recherche et de direction, ainsi que des ouvriers qualifiés. Des cours seront également organisés pour les travailleurs, soit de jour, soit le soir ou encore par correspondance. Cependant le recrutement du personnel enseignant présente souvent de grandes difficultés. D'une manière générale, il faudra associer les employeurs et les travailleurs à l'étude

de ces questions, ainsi qu'à l'élaboration des programmes, des conditions d'admission des élèves, des examens, afin que l'enseignement technique s'adapte constamment aux besoins de l'industrie. Il faudrait faire un effort tout particulier pour le recrutement des apprentis, qui en général sont peu nombreux. Certains pays ont cherché à intéresser davantage la jeunesse à ce métier en augmentant la rémunération. La formation des travailleurs spécialisés ainsi que la formation des travailleurs adultes est également très bien présentée.

L'étude de l'organisation et du développement de la formation professionnelle dans l'industrie textile est complétée par un aperçu des problèmes pédagogiques qui se posent dans l'industrie et des solutions qu'ils comportent. On a cherché surtout à dégager des principes qui doivent servir de base aux méthodes rationnelles de formation. On décompose toutes les opérations en éléments simples et après avoir éliminé les éléments inutiles, on regroupe et simplifie les éléments indispensables. Il est alors possible d'établir un programme systématique. Cette méthode a été employée en France par exemple. Enfin les instruments d'enseignement ont été également améliorés et développés et l'on constate une tendance à employer de nouveaux moyens d'enseignements, tels le film, qui a l'avantage de fournir une bonne analyse du travail.

L'énumération des points proposés pour la discussion et une statistique de l'emploi dans l'industrie textile de différents pays, un exemple d'organisation d'embauche et d'apprentissage dans une filature et les résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 1939 terminent cet exposé très approfondi sur le recrutement et la formation professionnelle dans l'industrie textile.

Le rapport concernant les *relations industrielles* a été élaboré en vue de fournir un exposé de la situation actuelle des relations industrielles dans l'industrie textile et traite pour une grande part des aspects pratiques du problème. Les principes de base se rapportant à la liberté syndicale, la protection du droit d'organisation et de négociation collective, ou ayant trait aux questions soulevées par la collaboration, la formation de commissions d'entreprise ont été énoncés pour la Conférence internationale du Travail de 1948 à San-Francisco. Ils figurent dans leur détail au début de ce rapport.

Après cette introduction très précieuse et de portée générale, le rapport s'attache à l'étude des relations industrielles dans l'industrie textile proprement dite. L'évolution caractéristique de l'industrie textile, sa structure particulière et la situation géographique des usines ont eu une répercussion sur l'extension et le développement du syndicalisme. La branche des textiles fut une des premières industrialisées et organisées en fabriques pour la plupart spécialisées. Cependant, comme le montre l'étude historique du syndicalisme dans plusieurs pays aux conditions économiques et sociales différentes, l'évolution n'a pas suivi partout la même intensité : alors qu'en Angleterre les travailleurs étaient fortement organisés, en France, l'individualisme favorisait le développement de syndicats locaux restreints, sans puissance ; aux U. S. A., de vastes secteurs de l'industrie textile restèrent longtemps fermés au syndicalisme, tandis qu'au Canada et dans l'Inde, leur groupement se faisait avec lenteur. D'autres facteurs comme la complexité de la technique d'exploitation

rendant difficile la fixation des salaires et l'emploi d'une majorité de femmes et d'adolescents, expliquent qu'il ait été difficile d'organiser dans le passé des syndicats unifiés et puissants.

L'existence d'organisations ouvrières librement constituées est indispensable à l'instauration d'un système efficace de négociations collectives pour réglementer les salaires et d'autres conditions de travail. Cependant, la liberté d'association n'est pas toujours garantie et les syndicats ne sont pas toujours reconnus ou sont combattus. L'existence de syndicats concurrents, la forte proportion de femmes, les conditions personnelles du travailleur — situation financière précaire, analphabétisme, fluctuation de l'emploi — sont parfois autant d'obstacles à la constitution et à la bonne marche des syndicats. Malgré ces difficultés, le nombre des travailleurs du textile syndiqués augmente et les conventions collectives s'étendent de plus en plus. Au Canada 60 % des travailleurs du textile occupés sont couverts par des conventions collectives. Aux U. S. A. la proportion est plus forte encore. Mais les employés des chemins de fer et des charbonnages sont plus étroitement organisés.

Les négociations collectives ont lieu suivant les pays entre les associations d'employeurs et les syndicats ou entre des employeurs agissant seul et les syndicats, de sorte que les conventions adoptées seront valables pour une seule entreprise ou pour l'ensemble de l'industrie. Parfois on a recours aux bons offices d'un tribunal industriel qui fixe salaires et conditions de travail. Des organismes mixtes ont été créés pour aplanir les difficultés qui n'ont pu être résolues par négocations collectives et procèdent par conciliation ou arbitrage. L'organisme permanent qui semblerait le mieux s'imposer en matière de négociations est la commission paritaire. On constate également que l'Etat prend une part toujours plus active dans ces délibérations dans le but de sauvegarder les intérêts de l'ensemble de la société, et ceci même dans les termes des conventions. Souvent ces conventions sont applicables à tous les ouvriers syndiqués on non ; cependant, des restrictions à ce principe sont reconnues dans certains pays. Deux conventions très intéressantes, celles de la Fédération belge de Verviers et de la Fédération américaine de Williamsport, sont données en exemples.

Après avoir examiné en outre le côté négatif des relations du travail, soit l'arrêt de travail et ses causes, le rapport présente l'aspect positif des relations industrielles en étudiant la question de la collaboration à l'échelon de l'entreprise — comités d'entreprises — et à l'échelon de l'industrie — offices nationaux. La plupart des pays connaissent l'institution des comités d'entreprises. Le problème difficile dans l'industrie textile est celui de sa composition : il sera important d'assurer à tous les éléments de la main-d'œuvre une représentation satisfaisante, en raison de la composition du personnel et de la variété des problèmes qui se posent d'un secteur à l'autre dans la même usine textile. Les comités ont des fonctions économiques et sociales et n'ont pas à intervenir dans les litiges ; certains ont des compétences plus étendues, plus spécialement dans les pays où l'industrie textile est nationalisée. La plupart des pays ont des conventions à ce sujet. (En Suisse, Convention du 10 février 1948 applicable à l'industrie de la bonneterie.) Quant à la collaboration à l'échelon de l'industrie, elle s'est manifestée par la création de groupements chargés de

questions économiques ou d'assurer la collaboration entre employeurs et travailleurs. (En France, Comité consultatif paritaire, en Chine, Office national des filés.) En Angleterre, des comités de travail (working parties) sont institués par le gouvernement dans le but d'examiner les propositions présentées pour améliorer les méthodes d'organisation de la production dans des secteurs donnés. Ces organes présentent des rapports sur les mesures qu'il convient de prendre dans l'intérêt national pour renforcer l'industrie textile. Souvent ces recommandations ont amené de profondes modifications de structure.

L'établissement de relations plus étroites et une coopération plus active entre les organisations d'employeurs et de travailleurs constituent un des buts que le Conseil d'administration s'est proposé d'atteindre en dotant l'Organisation internationale du Travail de moyens d'action nouveaux sous la forme de commissions d'industrie. Nul doute que le résultat de ses travaux n'apporte à l'industriel comme à l'économiste une réponse aux questions qui se posent dans l'industrie textile.

P. SCHLOZER.

Le commerce turco-suisse dans la période d'entre les deux guerres[1]

La Suisse et la Turquie ont toujours entretenu des relations commerciales étroites. Cette interdépendance est due au fait que les deux pays ont des ressources qui se complètent, l'un étant de caractère industriel, l'autre agricole et fournisseur de matières premières. Ces relations se sont beaucoup développées depuis la première guerre mondiale et c'est ce qui a incité M. Barda à entreprendre un ouvrage synthétique destiné à expliquer la situation réciproque de la Suisse et de la Turquie et à montrer que d'immenses possibilités de réalisation existent encore entre elles. Si l'auteur s'en est tenu à la période d'entre les deux guerres, bien que le développement des échanges se soit accru par la suite, c'est que les renseignements complets manquent encore pour la période de la seconde guerre, dont il est fait néanmoins une mention spéciale dans la conclusion. L'ouvrage est divisé en deux parties, l'une concernant la structure économique de la Suisse et celle de la Turquie, l'autre envisageant les aspects de leurs échanges. La première examine quelles sont, pour chaque pays, leurs ressources économiques et leurs possibilités industrielles, les tendances à l'intensification de leurs relations, les difficultés rencontrées, provenant de la cherté des produits, des barrières douanières et des régimes de restriction. Dans la seconde, l'auteur étudie les relations commerciales proprement dites entre les deux pays, en recherche les bases juridiques et montre les répercussions de la grande crise sur les marchés en général et sur ces relations en particulier. Un chapitre est réservé aux exportations et importations. En dernier lieu, il note les caractéristiques des relations financières turco-suisses, considérées d'une part sous l'angle de la balance des comptes, de l'autre sous celui de la

[1] Süleyman BARDA : *Le Commerce turco-suisse dans la période d'entre les deux guerres.* « Ressources et possibilités. » Un volume de 434 pages, 16 × 23,5 cm., broché fr. 12.—. Librairie Payot, Lausanne.

balance des paiements. En dépit de la limitation du sujet, le livre de M. Barda présente un intérêt général indéniable par ses considérations sur l'évolution des phénomènes économiques périodiques. Signalons, pour terminer, l'intention très nette de l'auteur de servir au développement des relations turco-suisses et de manifester aussi son admiration pour l'organisation modèle des institutions et du système économique de la Suisse, pays qu'il place en tête de l'effort industriel de notre siècle.

La publicité[1]

Au moment où la pénurie consécutive à la guerre a tendance à se résorber, le producteur et le commerçant voient poindre une période dans laquelle une vive concurrence va probablement se manifester ; ils sentent le besoin de mieux faire connaître leurs produits à ceux qui sont susceptibles de les acquérir. La publicité leur en fournit le moyen.

Cette branche importante de l'activité commerciale moderne a passionné un grand nombre d'auteurs et, ces dernières années, plusieurs ouvrages lui ont été consacrés. Celui de M. A. Marcellin, conseil en publicité, donne un aperçu des méthodes actuelles de la technique publicitaire et prouve clairement son utilité et son efficacité. Ce livre n'est pas destiné aux spécialistes de la question ; comme tous ceux de la collection à laquelle il appartient, il s'adresse aux chefs d'entreprises et à leurs proches collaborateurs. Son but est de leur donner un exposé systématique des éléments d'une technique dont ils ont déjà compris toute la portée.

La publicité, en effet, est très importante ; il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'ampleur des sommes qui lui sont dévolues et la puissance des moyens qu'elle met en œuvre, souvent surprenants par leur ingéniosité. Ne reposant à ses débuts sur aucune base scientifique, elle n'a cependant pas tardé à sortir de son empirisme primitif. Elle est devenue, affirment certains, une science appliquée, car elle repose sur des lois, des principes déduits de l'observation organisée et systématique. On peut prétendre en tout cas qu'elle est un art, une technique.

Malgré de nombreuses attaques, pas toujours fondées, la publicité joue un rôle économique important. On peut prétendre évidemment qu'elle est un des multiples moyens offerts à l'industriel et au commerçant pour dépenser leurs fonds, celui qui, vraisemblablement, permet le gaspillage le plus facile et le plus rapide. Cependant, une telle dilapidation peut être évitée par la préparation minutieuse de toute campagne publicitaire quelle qu'en soit l'importance. D'autre part, bien que cet avis ne soit pas unanime, une publicité bien faite n'est pas un facteur de renchérissement du coût de la vie ; la charge qui en découle pour le consommateur est très faible ; souvent, elle est compensée par la baisse de prix consécutive à l'augmentation du chiffre d'affaires, résultat de la campagne.

[1] A. Marcellin : *La Publicité*. Encyclopédie de la direction des entreprises publiée sous la direction de M. Guigoz. F. Rouge & Cie, S. A., Lausanne 1948.

Il faut reconnaître cependant que, dans de nombreux cas, la publicité se fonde sur des affirmations exagérées, pour ne pas dire mensongères. Beaucoup d'excès de cette nature ont été malheureusement constatés, toujours en faveur de produits de mauvais aloi. En définitive une telle publicité va à l'encontre du but recherché, la vente ; elle est néfaste non seulement pour ceux qui y ont recours, mais encore pour ceux qui tentent de créer une atmosphère de confiance et de qualité, dont elle discrédite les efforts. Il ne faut pas oublier que la publicité doit être un facteur d'information, d'éducation de l'opinion publique, et pas un facteur de déformation, comme c'est encore trop souvent le cas.

Que serait le monde sans publicité ? Les journaux en vivent ; sans elle, les abonnements coûteraient cinq ou six fois plus. Les émissions radiophoniques sont, dans de nombreux pays, financées par elle, et le régime exclusif des postes d'Etat n'améliore pas souvent la qualité des programmes. Elle crée une émulation entre fabricants qui s'efforcent de présenter des articles toujours meilleurs dont les prix tendent, en période normale, à diminuer.

Le problème de la vente repose sur la connaissance du produit, de la clientèle et des méthodes susceptibles d'inciter celle-ci à l'achat. L'essentiel est de déterminer si l'article offert correspond bien aux désirs des consommateurs ; il faut, par conséquent, se livrer à une étude du marché qui déterminera dans quelle mesure on peut harmoniser l'offre et les possibilités de vente, afin de rendre la publicité envisagée efficace, et son rendement normal.

La publicité, qui trouve ses fondements dans la psychologie, doit éveiller l'attention, la forcer vers la sympathie, créer enfin le désir d'achat, le besoin de l'objet présenté ; elle agit simultanément ou successivement sur notre intelligence, notre sensibilité, notre volonté. Toutes ces actions, prévues et voulues, tendent vers ce but unique : la vente. Ce résultat ne peut être obtenu au mépris de toute règle, par l'improvisation, le manque de préparation et le défaut de personnel qualifié étant la cause de l'échec de beaucoup d'efforts publicitaires, pourtant coûteux.

D. Barrillier.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous réservons de revenir dans un de nos prochains numéros :

ALFRED AMONN : *Bundesstaatliche Finanzordnung*. A. Francke AG. Verlag. Bern, 1948, 264 pages.

Dr. rer. pol. HANS DASEN : *Entstehung und Entwicklung der gesamtwirtschaftlichen Zusammenschlüsse im schweizerischen Fremdenverkehr*. Heft 33. Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft. Verlag von Stämpfli & Cie. Bern, 1948, 146 pages.

Dr. LUCIEN FULPIUS : *Le Crédit hypothécaire en Suisse*. Les Cahiers de l'Actualité économique. Les Editions Radar. Genève, 1948, 29 pages.

Dr. EUGEN GROSSMANN : *Gedanken über Finanzpolitik in der reinen Demokratie*. Verlag A. Francke AG. Bern, 1948, 62 pages.

Institut national de la Statistique et des Etudes économiques : *Le Marché mondial du Coton*. Presses universitaires de France. Paris, 1948, 270 pages.

DAVID KRECH and RICHARD S. CRUTCHFIELD : *Theory and Problems of Social Psychology*. McGraw-Hill Book Company, Inc. London, 1948, 639 pages.

FRANÇOIS PERROUX : *Le Plan Marshall ou l'Europe nécessaire au Monde*. Librairie de Médicis. Paris, 1948, 222 pages.

H. TÖNDURY u. E. GSELL : *Finanzierungen*. Erster Halbband : *Kapitalplanung und Kapitalbeschaffung*. Verlag des Schweizerischen Kaufmännischen Vereins. Zürich, 1948, 218 pages.

H. TÖNDURY u. E. GSELL : *Finanzierungen*. Zweiter Halbband : *Umfinanzierung und Kapitaldisposition*. Verlag des Schweizerischen Kaufmännischen Vereins. Zürich, 1948, 379 pages.

MARCEL VENTENAT : *L'Expérience des Nationalisations — Premier Bilan*. Librairie de Médecis. Paris, 1948, 290 pages.

Dr. rer. pol. ERICH WEISSKOPF : *Das schweizerische Münzwesen von seinen Anfängen bis zur Gegenwart*. A. Francke AG. Verlag. Bern, 1948, 224 pages.

Dr. PIERRE ZAUGG : *Die Erschliessung des Kantons Tessin durch den Fremdenverkehr und ihre volkswirtschaftlichen Auswirkungen*. Heft 34. Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft. Verlag von Stämpfli & Cie. Bern, 1949, 173 pages.

La France économique de 1939 à 1946. Annuaire de la Vie économique française, 18me année. Recueil Sirey. Paris, 1948, 887 pages.